

MORAND

The background features a dark blue night sky with white stars and snowflakes. In the upper left, there are stylized Christmas trees in shades of grey and white, decorated with red, blue, and green ornaments. A yellow swoosh line curves across the top, passing through the 'M' of 'MORAND'. Another yellow swoosh line is at the bottom, with a red ornament and a small orange dot. The overall design is festive and modern.

Bulletin
Municipal

2013



SOMMAIRE

SOMMAIRE

© Le mot du Maire

© Informations municipales

- Votre commune en 2012
 - Budgets communaux 2012
 - Quid des réunions du Conseil Municipal, les décisions à retenir
- Tarifs Communaux 2013
- Informations municipales
- Vos démarches administratives
- Recensement de la population : enquête 2013
- Fleurissement
- État-Civil

© Associations - Syndicats

- Association de Gymnastique
- Activités 2012 du Cercle Regain,
- Comité des Fêtes de Morand
- Les Pompiers
- SIAEP, Le syndicat d'eau de la Gâtine

© Informations Générales

- Pays Loire-Touraine
- Le SIEIL vous appartient
- ERDF, communiqué de presse
- ERDF, recrutements en région Centre
- A.A.V.I, Association d'Aide aux Victimes d'Incendie et d'Accidents corporels
- Présence vert Touraine, votre service de téléassistance





Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Début 2013 se déroulera le recensement de la population. Du 17 janvier au 16 février vous recevrez la visite d'un agent recenseur, merci de lui réserver le meilleur accueil.

Pour l'année 2013, nous pensons pouvoir réaliser les travaux d'isolation de la salle polyvalente. Ce projet a été différé d'un an afin de bénéficier de la DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux, et d'atteindre 50% de subvention avec celle de la Région Centre.

D'autres travaux sont à l'étude : peinture à l'école, réfection du parking à l'Évasion, mise en conformité des armoires de commande de l'éclairage public.

Pour la rentrée scolaire 2013, le nouveau rythme scolaire sera mis en place. Il faut penser aussi aux problématiques de transports scolaires, de restauration scolaire et d'occupations sportives et culturelles des enfants. Ceci aura un coût.

Merci à toutes les associations pour les fêtes qu'elles organisent.

Je terminerai en souhaitant la bienvenue aux nouveaux Moranais.

*Le Conseil Municipal s'associe à moi pour
vous souhaiter une bonne année 2013.*

*Le Maire,
Joël DENIAU.*

VOTRE COMMUNE EN 2012



BUDGETS COMMUNAUX 2012

1. BUDGET COMMUNE

➤ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Section d'investissement :

- Dépenses : 55 125,05 €
 - Recettes : 50 915,95 €
 - Soit un déficit de 4 209,10 €
- Reste à réaliser dépenses 22 150,00 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 249 401,98 €
- Recettes 368 137,33 €
- Soit un excédent de 118 735,35 €

D'où au final un excédent section investissement et fonctionnement cumulé de 92 376,25 €

➤ AFFECTATION DU RESULTAT

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2011 commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 118 735,35 € et un déficit d'investissement de 4 209,10 € et un déficit de reste à réaliser de 22 150,00 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- À la couverture du besoin de financement section investissement compte 1068 : 26 359,10 €
- l'excédent reporté section fonctionnement compte 002 : 62 893,07 €
- au déficit reporté section d'investissement compte 001 : 4 209,10 €

➤ BUDGET COMMUNE 2012

1. VOTE DES SUBVENTIONS

- C.C.A.S. : 500 €
- Amicale des démobilisés : 270 €
- Cantine scolaire : 750 €
- Cercle Regain : 180 €
- Comité des fêtes de Morand : 1 200 €
- Prévention Routière : 30 €
- Association de Gymnastique volontaire de Saint Nicolas des Motets/Morand : 100 €
- Coopérative scolaire Morand/Dame-Marie-les-Bois/Saint Nicolas des Motets : 305 €
- Association bille de clown : 50 €
- Olympique Moranais : 100 €
- Association APE Dame-marie-Saint Nicolas - Morand

2. VOTE DU TAUX DES TAXES

- Taxe d'habitation : taux 8,94 % sur une base de 258 300 € soit un produit attendu de 23 092 €
- Taxe foncier bâti : taux 12,79 % sur une base de 167 300 € soit un produit attendu de 21 378 €
- Taxe foncier non bâti : taux 37,00 % sur une base de 49 300 € soit un produit attendu de 18 247 €

3. VOTE DU BUDGET COMMUNE 2012

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 368 896,25 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 44 809,10 €



2. BUDGET ASSAINISSEMENT

➤ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Section d'investissement :

- Dépenses : 137 376,61 €
- Recettes : 140 015,43 €

Soit un excédent de 2 638,82 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 10 938,20 €
- Recettes : 29 541,60 €

Soit un excédent de 18 603,40 €

Soit un déficit final section de fonctionnement et d'investissement cumulé de 21 242,22 €.

➤ AFFECTATION DU RESULTAT

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2011 assainissement fait apparaître un excédent de 10 938,20 € section fonctionnement et un excédent de 2 638,82 € section, décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté compte 002 fonctionnement : 18 603,40 €

- Affectation à l'excédent reporté compte 001 investissement : 2 638,82 €

3. BUDGET ASSAINISSEMENT 2012

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 51 069,53 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 26 162,82 €



QUID DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LES DÉCISIONS A RETENIR

RÉUNION ORDINAIRE SÉANCE DU 19 JANVIER 2012

* * * * *

⇒ Rapport du SATESE sur le fonctionnement de la Station d'Épuration

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le premier rapport du SATESE sur la station d'épuration. Ce rapport montre que le fonctionnement de celle-ci s'effectue de manière satisfaisante.

⇒ Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département « un contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide que :

- La collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2013 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

- La collectivité précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :
 - Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L.
Décès, invalidité, incapacité et accidents ou maladies imputables ou non au service
 - Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires) :
Incapacité et accidents ou maladies imputables ou non au service.

3. ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE SUR LA ZA DES PRESSAUDIÈRES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

" **APPROUVE** la vente à la Communauté de Communes du Castelrenaudais par la Commune de Saint-Laurent-en-Gâtine de la parcelle, située sur le ZA des Pressaudières reconnue d'intérêt communautaire, A 789 d'une surface totale de 13 365 m² dont 10 234 m² situé en 1NAc et 3 131 m² classés en NC, au prix de 5,50 € HT/m² pour 10 234 m² situé en 1NAc et au prix de 0,25 € HT/m² pour 3 131 m² classés en NC, soit pour un montant total de **57 069,75 € HT.**

4. CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le rapport des services sanitaires sur la cantine scolaire de Morand. Ce rapport a été transmis à l'Association de Cantine de Morand afin que celle-ci puisse apporter les corrections nécessaires aux remarques faites par les services sanitaires.

5. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A S.F.R.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 16 novembre 2011, il avait été évoqué la vente de la parcelle ZH 30 à SFR pour un montant de 12 000 € et que le conseil avait jugé que le prix proposé en était insuffisant et avait remis sa décision à plus tard.

La société SFR ayant renouvelé son offre et souhaitant une réponse définitive dans les meilleurs délais, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur cette vente et d'en définir le prix de cession.

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- le principe de la cession de la parcelle ZH 30 à la société SFR
- fixe le prix de vente à 25 000 €

6. TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la commission de sécurité sur la salle polyvalente.

Suite à cette visite des travaux sont envisagés et des devis ont été demandés aux entreprises.

Un audit énergétique est en cours.

6. ACHAT D'UNE MACHINE A LAVER ET D'UN SÈCHE LINGE

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 17 novembre 2011, il avait été retenu le principe de l'achat d'un lave linge et d'un sèche linge destiné à l'entretien des textiles de l'école, de la cantine et de l'ALSH.

Il présente ce jour, une proposition pour :

- une machine à laver SIEMENS de 9 kg pour 849,16 € TTC plus éco taxe de 6 € TTC
- un sèche linge SIEMENS de 8 kg pour 529,99 € TTC plus éco taxe de 6 € TTC
- une machine à laver BRANDT de 8 kg pour 549,99 € TTC plus éco taxe de 6 € TTC
- un sèche linge BRANDT de 8 kg pour 399,99 € TTC plus éco taxe de 6 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- l'achat d'une machine à laver BRANDT de 8 kg pour 549,99 € TTC plus éco taxe de 6 € TTC et d'un sèche linge BRANDT de 8 kg pour 399,99 € TTC plus éco taxe de 6 € TTC

7. Création d'un poste d'adjoint d'animation pour besoins occasionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De créer un poste d'adjoint d'animation pour une durée déterminée par les besoins de service pour une durée de six mois renouvelable une fois à compter du 1er février 2011,
- De définir la rémunération par référence à l'indice brut 297 indice majoré 302,
- D'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune pour la signature du contrat
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget.

13. A.L.S.H.

Madame la secrétaire de Mairie présente le bilan 2011 et le budget prévisionnel 2012 de l'ALSH.

Compte tenu du plafonnement des subventions à 6 000 € pour l'année 2011 pour chaque commune du Regroupement Pédagogique, le bilan fait apparaître un déficit de 2 740,17 € à la charge supplémentaire de Morand en sus des 6 000 € versé par la Commune.

Le déficit à la charge supplémentaire de Morand pour l'année 2012 est estimé à 14 250 € en sus des subventions des trois communes (6 000 € x 3).

RÉUNION ORDINAIRE SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2012

1. EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE DE GARENNES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que trois branchements et une extension du réseau d'assainissement collectif ont été réalisés rue des Garennes afin de desservir uniquement les propriétés d'un particulier dont deux lots cadastrés ZL 87 et ZL 88 destinés à être vendus en terrain à bâtir. Le propriétaire s'est engagé par écrit à prendre l'intégralité des travaux à sa charge.

Après consultation des services instructeurs, la commune doit établir une convention avec la propriétaire. Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver la signature de cette convention pour légalisation.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, vote et décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une Convention de Projet Urbain Partenarial avec le propriétaire des terrains rue des garennes dont deux lots destinés à la vente en terrain à bâtir cadastrés ZL 87 et ZL 88

2. TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis reçus pour les travaux de la salle polyvalente mais rappelle qu'un audit énergétique a été effectué par le bureau d'études mandaté par le Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'inscrire au budget 2012 la somme de 4 000 € pour financer les travaux les plus urgents mais décide que les gros travaux d'isolation de la salle polyvalente seront programmés en 2013 afin de permettre à la commune de constituer les dossiers de demande de subvention.

3. TRAVAUX CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé d'installer une alimentation d'eau au milieu du cimetière à l'usage des familles. Deux devis ont été établis sur les mêmes bases de travaux :

- Entreprise LANDIER pour un montant de 789,36 €
- Entreprise DANO TP pour un montant de 1 215,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire le programme Travaux au Cimetière au budget 2013
- Choisit l'entreprise LANDIER pour exécuter les travaux pour un montant de 789,36 €

4. ACHAT DE CHAISES POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a commandé trente chaises pour la salle polyvalente. Celles-ci ont été livrées. La facture d'un montant de 681,72 € est payable à échéance du 15 avril 2012.

Monsieur le Maire rappelle que suivant :

L'Article L1612-1 Modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'autoriser le paiement de cette facture.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, à l'unanimité vote et décide :

- l'inscription de cette dépense en investissement au budget 2013 programme Achat de chaises pour la Salle Polyvalente
- autorise Monsieur le maire à procéder au règlement de la facture de 681,72 €

5. RAPPORT DU SDIS SUR LES POINTS D'EAU

Monsieur le Maire présente au conseil les aménagements à apporter aux anciennes douves pour en faire un point d'eau utilisable par le service incendie en cas de sinistre.

Les préconisations sont les suivantes :

- Élaguer la haie sur une hauteur de trois mètres afin permettre la mise en aspiration
- Aménagement de l'aire d'aspiration de 78 mètre sur 4 mètre pour un fourgon pompe (aplanir et s'assurer d'une résistance au sol de 16 mètres)
- Placer un panneau d'aire d'aspiration à l'intérieur de la route principale et du chemin d'accès ainsi qu'au niveau de l'aire d'aspiration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire ses travaux d'aménagement au budget 2012.

6. RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS ET DES RÉSEAUX DU LOTISSEMENT "LE BOURG FLEURI"

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie et les aménagements paysagers du lotissement "Le Bourg Fleuri" sont achevés et conformes au permis de lotir.

La SARL Boréal envisage de rétrocéder la totalité des espaces communs et des réseaux du lotissement à la commune, à savoir parcelle ZO 72 - lots 14 (56 m²), 15 (2 708 m²) et 16 (1 150 m²)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte cette rétrocession,
- décide d'intégrer les parcelles cadastrées pour une surface totale de 3 914 m² dans le domaine public communal
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette rétrocession.

7. AUDIT ISOLATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente l'audit isolation de la salle polyvalente établi par le cabinet ÉNERGIO.

Parmi les scénarios proposés le conseil municipal choisit le scénario numéro 3 :

- Remplacement des menuiseries
- Mise en place d'une centrale double flux
- Mise en place d'une chaudière à condensation avec production d'eau chaude
- Isolation sous rampant des combles perdus

mais rappelle que cette opération ne sera inscrite qu'au budget 2013 pour permettre la constitution des dossiers de subventions

RÉUNION ORDINAIRE SÉANCE DU 8 MARS 2012

1. *****

2. OUVERTURE DE CRÉDITS